Deux questions n’ont pas eu le temps d’avoir une réponse pendant le webinaire. Elles concernent l’expérience présentée sur le Pays des Achards (85) :

1-question sur la pérennisation du défi chaque année et des changements de mobilité observés :

Le territoire répond que les conditions sont les suivantes :

- que le défi soit proposé tous les ans par l'Ademe et Alisée avec les outils en lien : site internet, supports de com, tableau d'inscription pour les écoles et supports pédagogiques

- l'intérêt et l'engagement des enseignants, en effet ce sont eux qui animent la semaine de défi au sein de leur classe

- qu’il y ait valorisation des pratiques au sein de l'école, de la commune et de la communauté de communes : la reconnaissance des enfants qui participent au défi

2- la question de la mise en avant de l'aspect positif sur la santé de cette écomobilité (voire sur la concentration en classe…) :

Le territoire répond :

- cela peut être mis en avant dans les supports pédagogiques mis à disposition sur le site internet du Défi Mobilité

- de plus la communauté de communes va participer au programme manger-bouger, et se rendre à l'école à pied ou à vélo en fait partie